

**ANNEXE 1 : Lettre de mission confiée par le Premier Ministre à
Patrick VIGNAL, député**

Le Premier Ministre

1229 / 21 SG

Paris, le 28 OCT. 2021

Monsieur le député, *Chu Patrick*

La sécurité, au cœur des préoccupations des Français, est l'une des premières priorités du Gouvernement, avec une approche globale associant tous les acteurs.

Afin de répondre à la montée de phénomènes violents – violences liées aux bandes et groupes informels, harcèlement entre jeunes, dégradation de la relation de confiance entre les forces de sécurité et la population, en particulier les plus jeunes dans ces quartiers –, nombre de dispositifs et de réponses publiques et associatives ont été mis en place, au-delà de l'indispensable action de terrain, préventive et répressive, de nos forces de sécurité intérieure.

Parmi ces dispositifs, les multiples démarches de médiation sociale poursuivent l'objectif de désamorcer les conflits potentiels, dans une démarche d'« aller vers ». La médiation sociale, qui fait désormais l'objet d'une labellisation avec la norme AFNOR, peut concerner différents domaines : l'espace public et l'habitat collectif, l'accès aux droits et aux services, les transports en commun, le milieu scolaire et la jeunesse, etc. Elle poursuit principalement quatre buts : renforcer la présence humaine ; prévenir et apaiser les situations conflictuelles ; décoder les cultures ; faciliter l'accès aux droits et aux services.

Ayant pris connaissance avec intérêt des premières pistes de travail que vous avez identifiées en vue de la constitution d'un réseau national de « négociateurs de proximité », j'ai décidé de vous confier la mission d'établir un état des lieux de la mise en place des dispositifs de médiation sociale sur un certain nombre de territoires choisis. Vous privilégierez à cette fin, comme terrains d'étude, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers de reconquête républicaine.

Vous utiliserez les méthodes qui vous semblent les plus appropriées pour évaluer les différents dispositifs de médiation sociale, leur articulation avec les autres dispositifs de prévention de la délinquance, ainsi que les résultats concrets obtenus sur un territoire donné en matière de sécurité du quotidien, de participation citoyenne et de recul du sentiment d'insécurité.

À partir du diagnostic que vous établirez, vous formulerez des propositions d'amélioration des dispositifs existants (en matière d'organisation, de formation, de financement, de coordination avec les autres acteurs et partenaires) et vous proposerez de nouvelles initiatives de nature à améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants.

.../...

Monsieur Patrick VIGNAL
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

2.-

Pour vous appuyer dans vos travaux, vous pourrez disposer des services placés sous l'autorité du ministère de l'intérieur, en particulier le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et mobiliser l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur, de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de Mme Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, et de Mme Nadia HAI, ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vos préconisations sont attendues pour la fin du mois de février 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

un peu plus amicaux

Mme
Jean CASTEX